

PANDÉMIE ET MESURES LIMITANT LES LIBERTÉS PUBLIQUES, VERS LA FIN DE L'ASSENTIMENT ?

Sylvain Brouard

Directeur de recherche à Sciences Po - Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) & Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP)

sylvain.brouard@sciencespo.fr

Martial Foucault

Professeur des universités à Sciences Po

Directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

martial.foucault@sciencespo.fr

Éric Kerrouche

Directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

eric.kerrouche@sciencespo.fr

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler dans des notes précédentes, de nombreuses mesures de limitations des libertés publiques ont été prises par les pays confrontés à la pandémie de COVID 19. Autrement dit, la crise sanitaire a amené à la mise entre parenthèses de valeurs essentielles pour les démocraties occidentales : libertés de circulation et d'entreprendre, libertés de réunion et de manifestation ainsi que, de façon indirecte, droit à la vie privée et familiale et droit à l'éducation.

Dans notre pays, cette situation exceptionnelle s'est matérialisée par le vote d'un état d'urgence sanitaire par la loi du 23 mars 2020¹. Pour rappel, ce texte contenait 43 habilitations à prendre des ordonnances pour le gouvernement, marquant par là même l'importance des pouvoirs confiés à l'exécutif pendant cette période.

La traduction la plus spectaculaire de la limitation des libertés réside probablement dans le confinement à domicile qui, au 7 avril 2020, concernait 4 milliards de personnes. Bien que la question de la stratégie de déconfinement soit désormais abordée, notamment par le Premier ministre lors de son discours du 28 avril, de nombreuses personnes connaissent toujours une limitation sans précédent de leur liberté de se déplacer qui ne sera pas levée, pour la plupart d'entre eux, avant le 11 mai. Par ailleurs, de nouvelles mesures privatives de libertés ou encadrant celles-ci sont évoquées (traçage des téléphones, quarantaines obligatoires, tests systématiques de dépistage) soulignant la persistance des effets de la crise.

1.

Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

2.

La première a été réalisée les 16 et 17 mars 2020, la seconde les 24 et 25 mars, la troisième les 1er et 2 avril, la quatrième les 7 et 8 avril, la cinquième les 14 et 15 avril et la dernière en date les 23 et 24 avril.

3.

Lors de la vague 1, 1 010 personnes ont été interrogées puis 1 999 l'ont été lors de la vague 2 et 2 016 lors des vagues 3, 4, 5 et 2 014 personnes pour la vague 6.

Dans le cadre de l'enquête comparée « Attitudes des citoyens sur le Covid-19 », qui comprend désormais 6 vagues², nous avons analysé les attitudes des Français sur ces mesures privatives de libertés ainsi que leurs évolutions.

Un échantillon représentatif de Français (environ 2 000 personnes) est interrogé à un rythme hebdomadaire sur un ensemble de mesures qui limitent les libertés traditionnelles ainsi que sur des mesures spécifiquement liées à la crise actuelle :

1. La fermeture des transports publics ;
2. L'instauration d'un couvre-feu et d'un contrôle des déplacements par la police, la gendarmerie et l'armée ;
3. Le confinement général de la population avec interdiction de sortie du domicile, sauf pour raisons médicales (vagues 2 à 6) ;
4. La fermeture des commerces et entreprises non-indispensables ;
5. Une quarantaine obligatoire pour les patients infectés hors du domicile ;
6. L'utilisation du téléphone portable pour contrôler les déplacements (vagues 2 à 6) ;
7. Un test de dépistage systématique du COVID-19 (vagues 3 à 6).

1) Des évolutions globalement convergentes

À une exception près, comme l'illustre la figure 1, toutes les mesures recueillaient un assentiment majoritaire lors des 3 premières vagues³. Une première inflexion est perceptible pendant la première semaine d'avril. Le renversement de tendance initié à ce moment s'est poursuivi dans la plupart des cas. Si l'on excepte un cas particulier, par lequel on commencera, la proportion d'avis favorables baisse de manière régulière, y compris pour la question qui faisait le plus consensus, à savoir les tests de dépistage systématique.

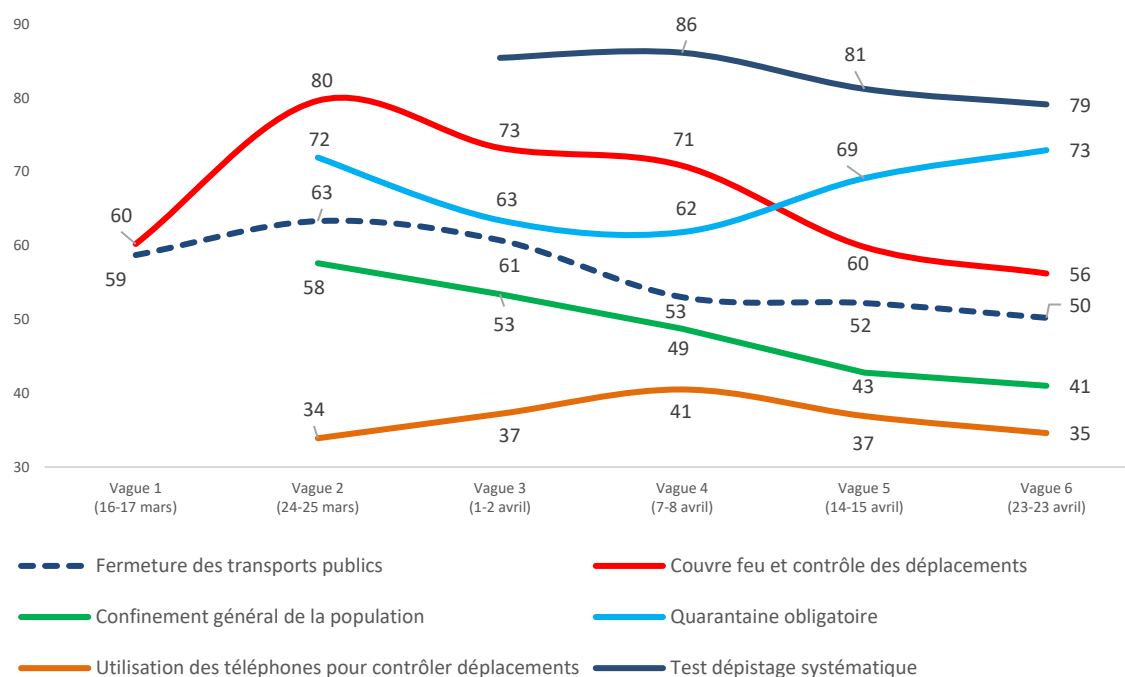
Quarantaine obligatoire : une évolution spécifique

Une seule mesure connaît une évolution différente des autres. Il s'agit de la thématique de la quarantaine obligatoire dont le taux d'approbation déclinait régulièrement entre les vagues 1 et 4. Avec 73 % d'avis favorables en vague 6, la progression entamée mi-avril se poursuit (+ 11 points en 15 jours) et permet d'égaliser le niveau initial de soutien. Cette singularité s'explique probablement par le fait que la quarantaine obligatoire est évoquée dans le cadre du déconfinement et qu'elle se présente comme une mesure permettant d'assurer la sécurité de tous. En outre cette mesure, prônée par l'OMS depuis les prémices de la crise, semble avoir démontré son efficacité dans les pays où elle est généralisée (Allemagne, Corée du Sud, etc.).

Un affaiblissement général mais variable du soutien

L'item qui obtenait le plus d'avis favorables, à savoir la mise en place de tests de dépistage systématique, tombe de 86 % d'avis favorables les 6-7 avril, son maximum, à 79 % les 23-24 avril. Si le niveau de soutien reste très élevé, la situation en la matière est toujours aussi paradoxale : cette mesure est plébiscitée alors même qu'elle n'est ni réalisée, ni, semble-t-il, réalisable à grande ampleur pour le moment en France bien qu'elle ait été adoptée dans d'autres pays européens comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche ou l'Estonie.

Figure 1. Synthèse des évolutions des avis favorables entre les vagues 1 et 6 (en %)



Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

L'adhésion au couvre-feu qui a culminé à 80 % d'avis favorable en vague 2, chute en vague 6 sous son niveau initial, avec 56 % d'avis favorables. La question de la fermeture des transports publics, qui faisait déjà l'objet d'une appréciation positive moins marquée, enregistre une même tendance : alors que le maximum d'avis favorable sur cette question atteignait 63,3 % lors de la vague 2, son niveau chute désormais à 50%. La fermeture des commerces et entreprises non indispensables présente une évolution similaire. Cette décision recueillait un très fort niveau d'approbation tant mi-mars que fin mars (respectivement 82 et 88 % des interviewés). Cependant, mi-avril, les avis favorables représentent 67 % des personnes interrogées puis 60 % fin avril.

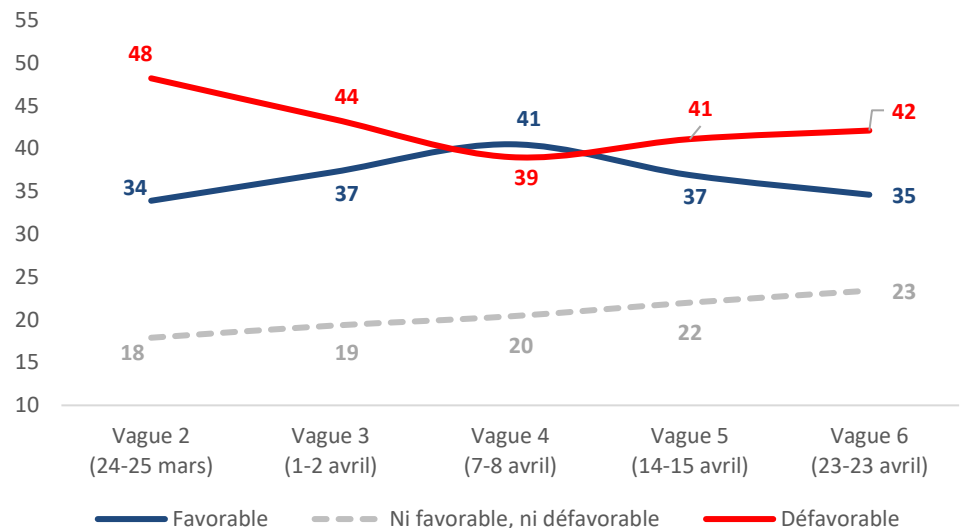
Deux mesures se distinguent enfin par leurs taux d'opinion (dé)favorables situés, à ce jour, sous la barre des 50 % : il s'agit d'une part du confinement avec l'interdiction de sortie du domicile et, d'autre part, du sujet épineux de l'utilisation des téléphones pour contrôler les déplacements. La modalité extrême du confinement général de la population, qui recevait initialement une majorité d'avis favorables (58 %), connaît une érosion marquée depuis dans l'opinion. Fin avril, le taux d'approbation ne s'établit plus qu'à 41 %. Dans le même temps, les opinions défavorables passent d'1 répondant sur 5 (22 %) à plus d'1 répondant sur 3 (35 %).

2) Traçage des téléphones : une singularité

L'utilisation des téléphones portables pour contrôler les déplacements révèle des attitudes singulières en termes de niveaux et d'évolutions. Alors même que ce sujet est au centre des débats depuis les annonces du gouvernement autour de l'application *Stop Covid*, le soutien à cette mesure n'a jamais atteint la majorité des répondants, à la différence des autres mesures testées dans notre

enquête, avec seulement 41 % à son point culminant, les 7 et 8 avril. Depuis, le taux d'approbation diminue pour passer à 37 % mi-avril puis 35 % lors de la dernière vague d'enquête. À l'inverse, la désapprobation devient prépondérante (41 %) bien qu'elle soit toujours moins marquée qu'initialement. Cette évolution est retracée sur la figure 2.

Figure 2. **Évolution des avis sur l'utilisation des données des téléphones portables des citoyens pour contrôler les déplacements entre les vagues 2 et 6 (en %)**



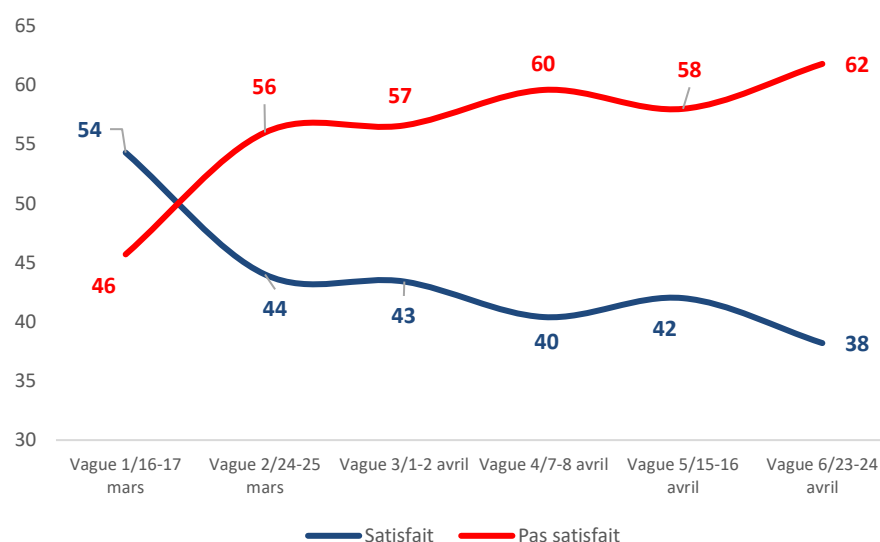
Source : *Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.*

Une inversion des courbes se matérialise nettement au moment où le sujet est de plus en plus médiatisé et apparaît non plus comme une hypothèse mais comme une possibilité. En l'espèce, il semble que les polémiques autour de cette problématique, la mobilisation des opposants, voire l'initiative prise par Apple et Google en la matière et son éventuel effet anxiogène, aient inversé la dynamique perceptible fin mars début avril, ce en dépit d'un discours rassurant du gouvernement. Cette tendance peut expliquer le report par le Premier ministre du débat sur cette possibilité de traçage dans son discours du 28 avril.

3) Une défiance croissante vis-à-vis de l'exécutif

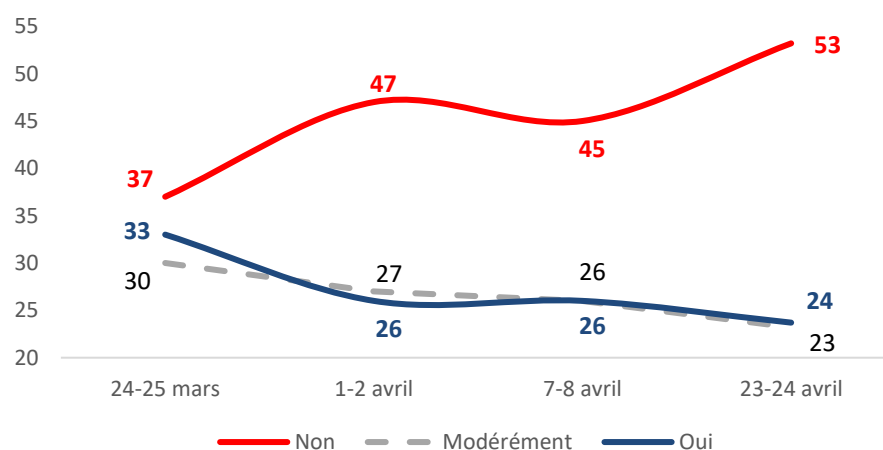
Après 6 semaines de confinement, la légitimité des restrictions des libertés publiques, associée à la forte prise de conscience de l'importance de la pandémie, s'estompe. La forte incertitude sur le fonctionnement de l'économie de demain combinée à l'émergence de multiples controverses autour de la gestion de la crise par l'exécutif (usage et disponibilité des masques, disponibilité des tests, emploi de l'hydroxychloroquine, débat sur le traçage téléphonique) créent les conditions d'un flottement dans l'opinion sur la pertinence des décisions publiques.

Figure 3. Évolution de la satisfaction sur la manière dont le gouvernement gère le dossier du coronavirus (en %)



C'est probablement ce mouvement de mécontentement qui a amené le président de la République à évoquer l'idée d'un déconfinement à partir du 11 mai pour répondre aux frustrations, impatiences et parfois aux colères qui commençaient à se manifester.

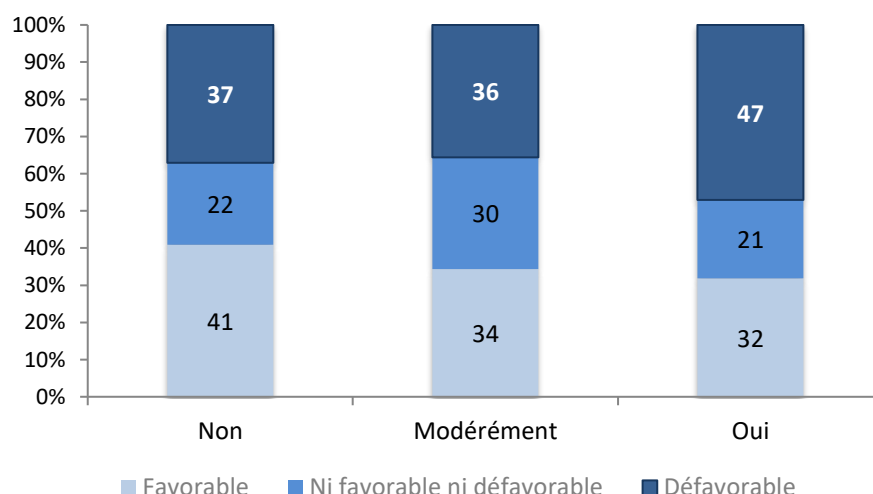
Figure 4. Évolution du niveau de colère associée à la manière dont le gouvernement gère le dossier du coronavirus entre la vague 1 et 6 (en %)



Cette évolution intervient dans un contexte d'insatisfaction élevé et croissant sur la manière dont le gouvernement s'occupe de la pandémie de coronavirus (Figure 3), le croisement entre les courbes de satisfaction et d'insatisfaction est intervenu dès la première semaine de confinement. Désormais, cette dernière atteint près de 62 % de nos répondants. Cette insatisfaction se traduit notamment par une forte progression d'un sentiment de colère quant à la façon dont le gouvernement gère la pandémie (Figure 4) qui est passée progressivement de 37 % les 24/25 mars à 53 % un mois plus tard.

Sans surprise, par exemple, sur le sujet particulièrement délicat du traçage des téléphones portables, plus les répondants sont en colère avec la façon dont le président et le gouvernement gèrent la crise du coronavirus, plus ils ont un avis défavorable sur un tel dispositif de surveillance de l'épidémie (Figure 5).

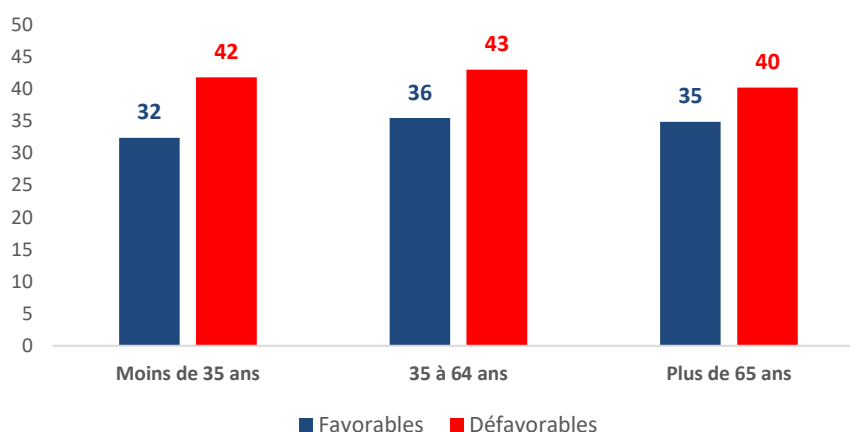
Figure 5. Attitudes vis-à-vis du traçage des téléphones portables sur la manière dont le président de la République et son gouvernement gèrent le dossier du coronavirus lors de la vague 6 (en %)



Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

Pour autant ces éléments ne doivent pas occulter le poids des orientations idéologiques. S'agissant du traçage, par exemple, les positionnements politiques jouent, notamment, un rôle non négligeable. Si, dans un premier temps, un effet de génération se manifestait, les plus jeunes étant plus défavorables que les plus âgés à la possibilité d'un suivi des téléphones dans le cadre de l'épidémie, les écarts se sont progressivement rapprochés lors de la vague 5 et singulièrement lors de la vague 6, comme le montre la figure 6.

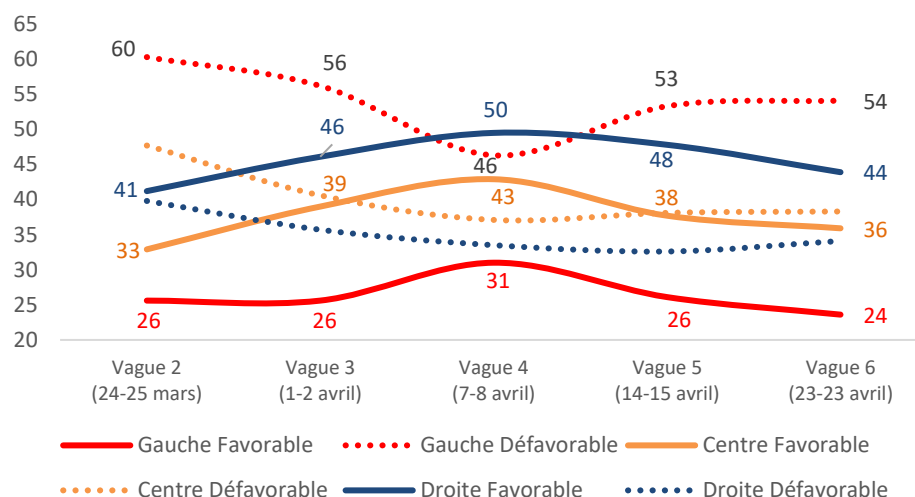
Figure 6. Attitudes vis-à-vis du traçage des téléphones portables selon la catégorie d'âge (en %)



Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

Cependant, il demeure une association marquée entre niveau de diplôme et attitudes sur le traçage par téléphone. Les taux d'avis défavorables sont respectivement de 49,3 % chez les Bac + 4 et de 37,3 % pour les répondants n'ayant pas le Bac. Les plus diplômés sont plus récalcitrants à l'endroit des mesures privatives de liberté, singulièrement celles qui sont les plus contraignantes, valorisant *de facto* une société ouverte fondée sur le principe de liberté individuelle, dont ils sont aussi les plus à même de profiter culturellement et économiquement.

Figure 7. Attitudes vis-à-vis du traçage des téléphones portables selon le positionnement politique (en %)



Source : Enquête Attitudes des citoyens face à la pandémie COVID-19, CEVIPOF, 2020.

De manière synthétique, trois blocs d'attitudes se dessinent sur cet enjeu, qui constitue un véritable révélateur des préférences politiques sous-jacentes (Figure 7). Sans traiter de manière trop détaillée les différences intrapartisanes au sein de chacun de ces « blocs » alors même qu'elles existent, il est assez aisé de caractériser les trois tendances.

De manière globale, le taux d'acceptabilité le plus bas et, corrélativement, l'opposition la plus forte se dessine au sein du bloc de gauche. Cette opposition croît de manière régulière depuis les 7-8 avril pour se stabiliser à 54 % fin avril, même si le taux initial (60 %) n'est pas égalé. Cette opposition est plus forte pour les répondants proches de LFI, de EELV puis du PS.

Au centre, si les avis favorables ont régulièrement progressé, les courbes se sont croisées mi-avril. Désormais les opinions défavorables l'emportent légèrement. Toutefois, il faut ici faire une distinction entre partis. Les opinions favorables sont nettement plus élevées en vague 6 pour les proches de la REM que pour ceux du MODEM, marquant avant tout, pour les premiers, un soutien politique aux mesures gouvernementales.

Le bloc de droite, fidèle à sa tradition d'ordre, constitue la famille politique qui est la plus en phase avec la possibilité d'un traçage des téléphones. Toutefois, les taux de soutien les plus importants se retrouvent avant tout chez les répondants proches de l'UDI ou de LR. Malgré leur tropisme autoritaire, les répondants proches du RN sont beaucoup moins enclins à soutenir la possibilité de traçage téléphonique, de manière cohérente avec la défiance plus prononcée en leur sein vis-à-vis des institutions.

Après six semaines de confinement, les attitudes des Français oscillent entre résilience, lassitude et colère. L'accumulation soudaine de mesures sanitaires et de restriction de libertés individuelles, comprises et acceptées largement en début de crise, provoque aujourd'hui, en retour, une moindre acceptabilité sociale. Alors que la perspective du déconfinement attise les impatiences et risque de générer de nouvelles frustrations, l'exécutif est plus contesté que jamais dans sa gestion de la crise. Pour autant, il devra, pour assurer la réussite sanitaire et économique du déconfinement, susciter une large adhésion à sa stratégie parmi les citoyens, les acteurs sociaux, économiques et politiques. Dans une situation où l'ordre social dépend plus que jamais du consentement citoyen au pouvoir, c'est un défi considérable, qui nécessitera sans aucun doute un savoir-faire certain et un mode de gouvernance profondément renouvelé. À défaut, il est à craindre que seront limités tant le respect individuel et collectif des règles drastiques (toujours) en vigueur que la coopération volontaire des collectivités territoriales et autres formes de médiation décentralisées...

Édition : Florent Parmentier / Odile Gaultier-Voituriez

Mise en forme : Marilyn Augé

Pour citer cette note : BROUARD (Sylvain), FOUCAULT (Martial), et KERROUCHE (Éric) « Pandémie et mesures limitant les libertés publiques, vers la fin de l'assentiment ? », *Note Attitudes on COVID-19 - A comparative study*, Sciences Po CEVIPOF, note 8, avril 2020, 8 p.

© CEVIPOF, 2020 Sylvain Brouard, Martial Foucault et Éric Kerrouche